

2021-03
42

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **25 mars 2021**, à 19h00, par visioconférence enregistrée et publiée sur le site internet de la Municipalité compte tenu de la situation actuelle de pandémie, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Gilles Breton et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Jérôme Carrier
Siège #3 - Mélanie Asselin
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Louise Aubé
Siège #6 - Marie-Josée Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Gilles Breton, maire.
Est aussi présent Monsieur Richard Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 15 mars 2021 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Lousie Aubé et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

2021-03
43

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jérôme Carrier;
Appuyé par Mélanie Asselin

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Poste de secrétaire-trésorière adjointe - Recommandation du comité de sélection

4.2 - Signataire compte de banque

4.3 - Démission du directeur général et secrétaire-trésorier

4.4 - Acquisition, propriété du 483, route 281 (Lots: 3 692 869 et 3 692 862)

4.5 - Demande d'autorisation concernant le renouvellement de

l'autorisation 409310 de l'exploitation de la gravière sur le rang Sainte-Catherine
5 - VARIA
6 - 6- PÉRIODE DE QUESTIONS
7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - SUJETS À DISCUTER

2021-03
44

4.1 - Poste de secrétaire-trésorière adjointe - Recommandation du comité de sélection

Considérant l'offre d'emploi publié pour combler le poste de secrétaire-trésorière adjointe;

Considérant l'analyse des CV reçus par le comité de sélection formé de Marie-Josée Roy, Jérôme Carrier et Richard Tremblay;

Considérant que suite à des entrevues, le comité recommande l'embauche de Mme Mélanie Asselin;

Il est proposé par Marie-Josée Roy;

Appuyé par Louise Aubé

Et résolu d'engager Mme Mélanie Asselin au poste de secrétaire-trésorière adjointe.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer le document détaillant les conditions d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-03
45

4.2 - Signataire compte de banque

Considérant qu'il y a eu changement de personnel

Il est proposé par Jérôme Carrier;
Appuyé par Mélanie Asselin

Et résolu de retirer le nom de Marie-Ève Audet comme signataire des comptes bancaires de la Municipalité et de le remplacer par Mélanie Asselin (Folio 307910 et 507750).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-03
46

4.3 - Démission du directeur général et secrétaire-trésorier

Considérant que le Conseil municipal accuse réception de la démission de M. Richard Tremblay au poste de directeur général et secrétaire-trésorier. Ce dernier terminera son lien d'emploi le 1er avril prochain.

Il est proposé par Louise Aubé;
Appuyé par Jérôme Carrier

Et résolu de procéder en appel de candidatures afin de trouver une personne pour le remplacement au plus tôt.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-03
47

4.4 - Acquisition, propriété du 483, route 281 (Lots: 3 692 869 et 3 692 862)

Considérant la promesse de vente entre Guy Latouche et la Municipalité de

Saint-Raphaël pour la propriété du 483, route 281 à Saint-Raphaël;

Considérant les espaces insuffisants de la municipalité pour la machinerie et les équipements des travaux publics;

Considérant l'état de détérioration du garage municipal actuel et du coût relatif aux investissements à prévoir pour sa réfection;

Considérant que la propriété du 483, route 281 qui est en vente actuellement et qu'elle répond aux besoins des travaux publics;

Considérant que cette propriété a fait l'objet d'un rapport d'évaluation par une firme privée;

Considérant que cette propriété a fait dernièrement l'objet d'une caractérisation environnementale phase 1 et aussi d'une caractérisation environnementale phase 2 et que suite aux résultats ce terrain ne présente pas de contamination;

Considérant que l'acquisition de ce bâtiment ainsi que sa réfection a fait l'objet d'une demande de subvention RECIM;

Considérant qu'en date du 10 juin 2020, le Ministère des Affaires Municipales et Habitations nous a informé qu'il a retenu notre demande dans le cadre du programme de réfection et construction des infrastructures à vocation municipale ou communautaire (réfection garage municipal) dossier 2023272 et que le taux d'aide financière estimé pour ce projet est évalué à 60% ;

Considérant l'estimation de coût reçu de l'architecte pour ce projet de réfection de garage;

Considérant que le propriétaire du garage désire vendre son garage maintenant et n'offre plus la possibilité d'attendre plus longtemps;

Considérant que la municipalité dispose des fonds nécessaires pour financer ce projet.

Il est proposé par Guylaine Larochelle;

Appuyé par Mélanie Asselin

Et résolu de procéder à l'acquisition immédiatement de la propriété du 483, route 281, (garage Latouche) soit au montant de 275 000\$ tel que convenu dans la promesse de vente signée entre M. Guy Latouche et la municipalité de Saint-Raphaël.

Que le prix de vente et la répartition entre le terrain et le bâtiment a été établi à partir du rapport d'évaluation de la firme DERICO HURTUBISE de 2017.

Que le financement de cet acquisition soit prit à même le surplus du fond général non affecté.

D'autoriser le Maire et le directeur général à signer l'acte chez le notaire;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021-03
48

4.5 - Demande d'autorisation concernant le renouvellement de l'autorisation 409310 de l'exploitation de la gravière sur le rang Sainte-Catherine

Considérant la réception de la demande à la CPTAQ concernant le renouvellement intégral de l'autorisation 409 310 pour l'exploitation de la gravière sur le rang Sainte-Catherine;

Il est proposé par Louise Aubé

Appuyé par Jérôme Carrier

Et résolu d'appuyer la demande à la CPTAQ concernant le renouvellement intégral de l'autorisation 409 310 pour l'exploitation de la gravière sur le rang

Sainte-Catherine;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5 - VARIA

Aucun point.

6 - 6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Question 1: M. Laval Bérubé

Est-ce que la municipalité a reçu l'aide financière du R.E.C.I.M. prévu dans le cadre de la résolution 2020-02-18 qui était conditionnel à l'achat du 483 route 281 ?

Le Ministère dans la lettre du 10 juin 2020 nous confirme que le projet de "garage municipal" a été retenue pour l'octroi d'une aide financière. Le taux maximum s'appliquant sur le coût maximal admissible est estimé à 60 % dans le cadre du programme de subvention RECIM.

Question 2: M. Laval Bérubé

Quel est le montant de l'acquisition du terrain du 483 route 281 incluant les études de sol, d'arpentage et plans d'aménagement et tous les coûts afférent à l'achat de ce terrain et immeubles ?

Puisqu'à ce jour, l'acquisition du terrain 483, route 281 n'est toujours pas faite, nous pouvons seulement vous répondre que le montant de l'entente est 275 000\$ pour cette propriété. Concernant les dépenses relatives à l'éventuelle acquisition de cette propriété et de sa réfection, les coûts précis seront connus une fois que l'estimation finale du projet sera complétée et une fois que la municipalité aura été en appel d'offres.

Question 3: M. Laval Bérubé

Quels sont les noms des personnes qui siègent sur le comité de sélection concernant l'embauche du ou de la secrétaire trésorière adjointe

M. Jérôme Carrier;

Mme Marie-Josée Roy;

M. Richard Tremblay

Question 4: M. Laval Bérubé

Les séances publiques sont publiques...

Pour quelles raisons vos réponses aux questions du public posées en séance publique... n'apparaissent pas sur vos procès verbaux dans votre journal municipal ou sur votre site internet ???

Comme il vous a déjà été dit le 14 décembre dernier par courriel; la municipalité n'a pas l'obligation de reprendre au long les questions posées par les citoyens pour les séances du conseil et il en va de même des réponses fournies.

2021-03-49 7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Louise Aubé, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 19h19 hrs

Gilles Breton, maire
secrétaire-trésorier

Richard Tremblay, OMA, directeur général et

Je, Gilles Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles Breton, maire